

Radiance Mutuelle se positionne comme un véritable **partenaire RH** des entreprises

En parallèle des obligations liées à leur Convention Collective Nationale, les dirigeants d'entreprises sont aussi de plus en plus sensibles aux problématiques de Ressources Humaines et cherchent aujourd'hui un partenaire capable de les accompagner dans leurs démarches. Rencontre avec **Ludovic Scapin, Directeur Général Adjoint de Radiance Mutuelle**, qui nous explique comment Radiance Mutuelle ambitionne d'être un véritable partenaire RH pour ses entreprises adhérentes.



Ludovic, qu'est-ce qui vous a amené à développer cette démarche spécifique auprès des entreprises ?

La protection sociale est un secteur d'activité qui est en constante évolution avec, notamment, une réglementation de plus en plus contrainte et exigeante.

Par ailleurs, nos clients sont confrontés à plusieurs défis : difficultés de recrutement, qualité de vie au travail, motivation et fidélisation des collaborateurs...

Tous ces paramètres nous ont donc amenés à nous remettre en question et à engager une véritable réflexion afin d'adopter un positionnement performant : **être le partenaire RH du chef d'entreprise** dans le sens où la protection sociale fait partie intégrante de ce registre.

Quelle est la valeur ajoutée de votre positionnement ?

Notre volonté première est bien évidemment de protéger les dirigeants et leurs salariés. Après de nombreux échanges avec nos clients, nous avons constaté que la mise en place de solutions de protection sociale en entreprise était souvent vécue comme une contrainte.

C'est pourquoi nous souhaitons transformer cette contrainte en opportunité pour le dirigeant car la performance globale d'une entreprise repose sur la combinaison subtile non seulement de la dimension économique mais également la dimension sociale de la structure.

Chez Radiance Mutuelle, nous croyons fermement que la protection sociale consiste en des outils capables de renforcer l'**attractivité** de l'entreprise, de **fidéliser et engager** les salariés en renforçant notamment **leur bien-être et leur motivation**.

Nous avons développé un **accompagnement à 360°** des besoins de nos clients. L'ensemble de nos conseillers ont été formés et sensibilisés à une relation de conseil innovante propre à notre métier et basée sur nos valeurs mutualistes.

Et que faites-vous pour le bien-être des salariés ?

Radiance Mutuelle propose à ses entreprises adhérentes des **actions de Prévention** ouvertes aux dirigeants d'entreprise et salariés. Ces interventions d'environ 45 min peuvent se dérouler au sein de l'entreprise ou à distance, en webconférence.

Nos chargées de Prévention peuvent également adapter le format de ces actions aux besoins spécifiques de nos clients. Pour exemple, voici quelques thèmes que nous pouvons proposer : apprivoiser le stress, méditer pour mieux travailler, prendre soin de son dos, bien déjeuner au restaurant...

Les thématiques sont vastes et les conseils fournis permettent aux salariés et dirigeants d'être pro-actifs dans la mise en œuvre des bonnes pratiques santé au travail.

Pour en savoir plus sur nos outils d'accompagnement et actions de Prévention, contactez directement votre conseiller !



[radiance.fr](https://www.radiance.fr)

On aime vous voir sourire